



Club de Tir S.A.M. Lesparre-Médoc

Siège Social : 25, Avenue de Bordeaux 33340 LESPARRE-MEDOC

Site internet : [www.club-tir-lesparre.fr](http://www.club-tir-lesparre.fr)

## **Procès verbal de l'Assemblée Générale**

**du 28 septembre 2019**

L'Assemblée Générale Ordinaire du Club de Tir SAM Lesparre-Médoc s'est tenue le samedi 28 septembre 2019 à 14h00 au stand de tir, 113 Le Heyrreyra à Lesparre-Médoc.

L'ordre du jour de cette assemblée générale est celui mentionné sur la convocation.

14h00 : Appel des adhérents et signature de la feuille de présence et représentation.

Le contrôle et l'émargement des membres présents ont été effectué à l'entrée par Dominique BLANC, président du Club.

14h05 Le quorum de 50 membres n'étant pas atteint, nous clôturons l'AG.

14 :08 en vertu de l'article 10, nous ouvrons une seconde assemblée générale avec 36 personnes présentes ou représentées.

### **Ouverture de l'Assemblée.**

Assemblée Générale présidée par M. Dominique BLANC, président du club.

Le secrétariat est assuré par Eric DEHALLEUX, secrétaire du Club.

La gestion de la trésorerie est assurée par M.TAUNIA.

Remerciements aux adhérents pour leur présence et petit mot de bienvenue du président, aucun membre du SAM n'étant présent.

Le président demande une minute de silence pour M. Claude ANTON décédé quelques jours auparavant et qui avait énormément œuvré pour le club ; pour rappel, toute la structure métallique du 25m et encore très récemment pour la fabrication du portail en remplacement de l'ancien.

Le club a acheté une plaque et une cagnotte sera disponible au bar dès la fin de l'AG.

### **APPROBATION DU BUDGET 2018 :**

Qui, pour rappel est disponible à la lecture sur le site internet et est contestable.

A la question : approuvez-vous le budget 2018 ; la réponse est unanimement positive.

### **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :**

Le président expose l'achat des deux cibles électroniques principalement destinées à la familiarisation des compétiteurs(trices) à ce genre de cibles sensiblement différentes des cibles carton. Il espère que ces dernier(e)s pourront voir leurs résultats progresser lors des compétitions.

Le prix de chacune de ces cibles étant de 3200 euros.

Il poursuit par l'agrandissement du 10m qui avait été entamé l'année précédente et annonce que la seconde phase des travaux (l'électricité) est entamée.

Il sollicite ensuite des adhérents qui maîtrisent la soudure afin de réaliser les tables.

Etant donné que tous ces achats ont coûté assez cher, le président explique qu'il a monté un dossier afin de faire une demande de subvention à la ligue.

Le 19 juillet 2019, une réponse positive a été reçue : La ligue octroie une aide de 9000€ (neuf mille euros) sur les 18.000 (dix-huit mille euros) dépensés.

En contrepartie, la cocarde de la ligue devra être apposée lors de chaque concours et les courriers porteront le logo.

Le président expose ensuite les participations en compétition ; cette année, le club a vu moins de tireurs être qualifiés que les années précédentes tout en faisant remarquer que certains n'avaient pu, pour des raisons personnelles, participer aux épreuves pour lesquelles ils étaient qualifiés.

M. Lionel COUTREAUX est quant à lui, allé jusqu'au France qui se sont déroulés à Lanester.

L'an prochain, les France se dérouleront à NIORT, le président essaiera d'organiser un déplacement et invite les adhérents à l'accompagner afin de se rendre compte de l'ambiance lors des compétitions, ambiance qui, comme il le souligne est loin d'être silencieuse.

Le président fait remarquer que les clubs doivent faire leurs AG avant celle de la ligue ce qui l'ennuie un peu car il ne peut présenter à ses adhérents ce qui lui sera imposé, notamment les augmentations de tarifs. Et plus particulièrement l'augmentation de deux euros.

Au grand regret du président, cette augmentation a été imposée sans avoir pu être présentée. Il fait ensuite remarquer qu'il n'a pas augmenté ni répercuté les augmentations imposées depuis plusieurs années et se voit dans l'obligation de demander une augmentation de 5€ (cinq euros) pour la prochaine saison.

Augmentation proposée aux adhérents présents et acceptée à l'unanimité au vu des explications du président.

M. Jean GENILLON fait remarque que la FFT avait demandé 10€ (10euros) sur les licences mais a quand même augmenté de 2€ (deux euros) sans vote et que le président de la ligue d'Aquitaine n'est pas d'accord avec cette augmentation.

Le président présente ensuite l'achat des deux carabines 10m pour l'école de tir afin de remplacer les carabines vieillissantes.

Concernant l'école de tir, il fait remarque que cette année, l'attrait des jeunes pour la discipline semble avoir souffert de la médiatisation du foot féminin même s'il y a une minime et une autre jeune fille qui revient pour la seconde année. Le président a l'espoir de les emmener en compétition, au moins à Bordeaux.

Le président fait remarquer que l'AG se déroule au CdT et non au SAM afin d'éviter toute discorde concernant nettoyage et rangement.

#### Achats :

FRAIS BANCAIRE : Le présidente ouvre une parenthèse concernant l'obligation de la restitution de 72 centimes d'euro de frais que la banque n'a pas pu lui expliquer .

M. Jean-Pierre TORRES fait remarquer, à juste titre, que les 9000€ (neuf mille euros) de la FFT devraient être déplacés dans la ligne AUTRES RECETTES du bilan car les 9000€ sont une rentrée exceptionnelle qui ne sera pas reproduite l'an prochain.

Il fera aussi remarquer que trop peu d'heures de bénévolat sont reportées dans les lignes de compta.

Suite à une remarque de M. Christian BARRIERE qui demandait si la mairie ne soutenait pas financièrement le club de tir, M. Thierry CHAPPELLAN, représentant de la mairie de Lesparre explique que la mairie donne au SAM qui rétribue aux différents clubs sportifs qui le composent.

Dans le bilan financier, plusieurs personnes sont interpellées par la ligne « frais bancaires » qui est d'un millier d'euros.

M. J-P TAUNIA ne parvient pas à trouver l'explication mais continue de chercher.

#### BILAN SOUMIS A ACCEPTATION DE L'ASSEMBLEE

(Mis à part la ligne FRAIS BANCAIRES) : ACCEPTATION UNANIME.

M. Christian BARRIERE et M. Jean-Christophe DURAND se proposent pour être contrôleurs aux comptes pour l'année qui vient. Leur mission est acceptée à l'unanimité.

Le président fait alors remarquer qu'il est au terme de son mandat de quatre années et que le règlement impose au renouvellement. Ce dernier présente donc sa démission à l'assemblée émue.

Le président sortant propose alors une pause aux adhérents le temps que les membres du bureau se réunissent afin d'élire parmi eux un nouveau président.

Après délibération, les membres du bureau invitent les adhérents à reprendre place.

C'est M. Pierre TROLETTI, le doyen des membres du bureau qui annonce la réélection du nouveau président en la personne de M. Dominique BLANC, l'intégralité des membres du bureau et leurs fonctions restent inchangés.

#### RAPPORT DU BUDGET 2020 du président.

Poursuite des travaux pour l'agrandissement du 10m.

Concernant les plaintes relatives à l'agrandissement du 10m reçues l'an dernier : plus aucune nouvelle, le président avait en effet envoyé un courrier expliquant qu'il n'y aurait pas plus de nuisances sonores qu'auparavant ( A savoir le dimanche et jours fériés en matinée et mercredi après midi) tout en faisant remarquer qu'il n'avait aucun pouvoir sur les séances de tir de la gendarmerie.

Qu'il y aurait peut-être quelques séances supplémentaires si la convention avec la municipalité de Lesparre se finalise.

#### Les priorités sont donc :

-Terminer le 10m

-L'acquisition de deux autres caissons récupérateurs de balles (à modifier ; remplacer la plaque d OSB par un panneau de particules). L'avantage de ces caissons est que le plomb est facilement récupérable.

Bien que des membres aient proposé la fabrication des caissons, et compte tenu du prix de l'acier spécifique nécessaire pour les réaliser, l'achat de caissons reste financièrement intéressant.

-Mise en place d'un système d'alarme pour la protection des bâtiments et être en règle avec les assurances.

-Devis pour le chauffage (pompe à chaleur en remplacement des « grille pain »).

Estimation de 4000€ (quatre mille euros) à 5000€ (cinq mille euros). Il faudrait donc puiser de 2000€ à 2500€ (deux mille à deux mille cinq cents euros) dans les réserves.

Intervention de M. BARRIERE qui réclame des tables supplémentaires pour les tireurs du 50m.

Réponse du président : Il n'y a pas de problème ; il n'y a qu'à les faire.

**Intervention de M. J-P TAUNIA**, le trésorier qui a trouvé la réponse à la ligne frais bancaire d'un millier d'euros.

Il explique, que les cibles électroniques ayant été achetées en SUISSE, non membre de l'UE, se voient appliquer des frais de douane dont 80€ de frais de dossier. (le logiciel de compta simplifiée est en partie responsable du classement dans la ligne FRAIS BANCAIRE).

LE BILAN FINANCIER EST DONC INTEGRALEMENT APPROUVE A L UNANIMITE des membres présents.

Le président reprend la parole et fait remarquer, un peu excédé, que les douilles ne sont pas toutes ramassées au 25m alors qu'il a mis une toile devant les pas de tir pour faciliter la tâche.

Plus important, il invite les adhérents à régulièrement se remettre en question et à refaire le QCM de sécurité, certaines lacunes étant régulièrement constatées.

M. Yvon LAPORTE fait à son tour remarquer le problème de sécurité au 25m notamment de certaines personnes qui ne semblent pas bien connaître les usages et règles applicables lors des déplacements aux cibles.

Le président présente une possibilité de solution avec un capteur et gâche électromagnétique pour lequel l'assemblée accorde son accord.

Le président propose ensuite de faire un don à l'Athlétisme Médocain qui a subi une perte de matériel suite à un incendie non pris en charge par l'assurance. Don de deux cents euros (200€) validé à l'unanimité.

Il invite les membres à bien lire leur nouveau contrat d'assurance club puisque l'assureur n'étant plus-le même.

D'ailleurs, les personnes de plus de 85 ans restent maintenant couvertes (ce qui n'était pas le cas précédemment).

Le président laisse la parole à M. CHAPPELLAN, représentant de la mairie qui félicite le CdT pour son dynamisme tout en questionnant le président sur le nombre de membres : 150 l'an dernier et, à ce jour, 100 réinscrit en sachant que les inscriptions vont continuer pendant plusieurs semaines.

M CHAPPELLAN confirme le don de la mairie de 3000 euros à l'ATHLETISME MEDOCAIN pour se rééquiper.

Le président réélu invite les membres à prendre le verre de l'amitié au bar dès la clôture de l'AG.

Le président clos la séance.

15 :40, clôture de l'ASSEMBLEE GENERALE